

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2257

18 novembre 2009

### SOMMAIRE

<b>ACMBernstein SICAV</b> .....	<b>108303</b>	<b>La Fiduciaire de l'Entreprise Luxembourg</b>	
<b>Acta Patrimonia S.A.</b> .....	<b>108304</b>	<b>S.à r.l.</b> .....	<b>108304</b>
<b>Agorà Finance S.A.</b> .....	<b>108299</b>	<b>La Fiduciaire de l'Entreprise Luxembourg</b>	
<b>Agrabah S.A.</b> .....	<b>108302</b>	<b>S.à r.l.</b> .....	<b>108304</b>
<b>AMICI SA</b> .....	<b>108336</b>	<b>Lemon S.A.</b> .....	<b>108305</b>
<b>Art German Hotel Holding S.à r.l.</b> .....	<b>108305</b>	<b>Libretti HOLDING S.à r.l.</b> .....	<b>108307</b>
<b>ATOA Holding S.à r.l.</b> .....	<b>108308</b>	<b>Mayelin Consultancy S.à r.l.</b> .....	<b>108300</b>
<b>Attica Holding S.à r.l.</b> .....	<b>108308</b>	<b>M.S.G. S.A.</b> .....	<b>108300</b>
<b>Barclays Euro Funds</b> .....	<b>108333</b>	<b>M.S.G. S.A.</b> .....	<b>108290</b>
<b>Barpartner S.à r.l.</b> .....	<b>108334</b>	<b>NATIXIS Alternative Investments Inter-</b>	
<b>Centrum Wroclaw S.à r.l.</b> .....	<b>108304</b>	<b>national S.A.</b> .....	<b>108334</b>
<b>Circeo S.A.</b> .....	<b>108311</b>	<b>Niveole III S.à r.l.</b> .....	<b>108306</b>
<b>Cockspur Holding S.A.</b> .....	<b>108299</b>	<b>Niveole II S.à r.l.</b> .....	<b>108308</b>
<b>Confiserie de Luxembourg s.à r.l.</b> .....	<b>108290</b>	<b>Ocean Fund</b> .....	<b>108306</b>
<b>Cyclops Holding S.à r.l.</b> .....	<b>108308</b>	<b>Pilux S.A.</b> .....	<b>108302</b>
<b>DAM Capital Management S.à r.l.</b> .....	<b>108311</b>	<b>ProLogis Netherlands XVI S.à r.l.</b> .....	<b>108300</b>
<b>Diamond I Sicav</b> .....	<b>108305</b>	<b>ProLogis Netherlands XXI S.à r.l.</b> .....	<b>108336</b>
<b>Dimeplast S.A.</b> .....	<b>108306</b>	<b>ProLogis Netherlands XXXI S.à r.l.</b> .....	<b>108300</b>
<b>Europe Loisirs S.A.</b> .....	<b>108322</b>	<b>Prosol Holding S.A.</b> .....	<b>108290</b>
<b>Excelsius Group S.A.</b> .....	<b>108312</b>	<b>Real Trading Holding S.à r.l.</b> .....	<b>108290</b>
<b>Fleur Holding S.à r.l.</b> .....	<b>108307</b>	<b>Re Fin Co Holding S.A.</b> .....	<b>108302</b>
<b>Garage Simon du Nord S.A.</b> .....	<b>108334</b>	<b>Riouw S.à r.l., société de gestion de patri-</b>	
<b>Gebi S.A.</b> .....	<b>108301</b>	<b>moine familial</b> .....	<b>108307</b>
<b>Ghumte S.à r.l.</b> .....	<b>108335</b>	<b>Saint-Paul Luxembourg S.A.</b> .....	<b>108291</b>
<b>Good Energies Investments 4 (Luxem-</b>		<b>Schreinerei Cornely Rainer S.à r.l.</b> .....	<b>108334</b>
<b>bourg) S.à r.l.</b> .....	<b>108291</b>	<b>SGAM Fund</b> .....	<b>108305</b>
<b>Goodyear</b> .....	<b>108291</b>	<b>Société de Restauration 3</b> .....	<b>108336</b>
<b>GT Holding SA</b> .....	<b>108333</b>	<b>Société de Restauration 4</b> .....	<b>108335</b>
<b>H.E.R.A. Holding S.à r.l.</b> .....	<b>108307</b>	<b>SO-IN-Immo S.A.</b> .....	<b>108309</b>
<b>HPFI Finance S.à r.l.</b> .....	<b>108301</b>	<b>Solidus GP SA</b> .....	<b>108335</b>
<b>Icmos (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>108334</b>	<b>Solinvest International S.A.</b> .....	<b>108333</b>
<b>Illuminare G.m.b.H.</b> .....	<b>108335</b>	<b>Tataski Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>108301</b>
<b>Integrated Media Industries - Luxembourg</b>		<b>Tikkurila Holdings II S.à r.l.</b> .....	<b>108322</b>
<b>S.A.</b> .....	<b>108332</b>	<b>Twinhope Finance S.A.</b> .....	<b>108323</b>
<b>Investment Opportunities Fund SICAV-</b>			
<b>FIS</b> .....	<b>108303</b>		

**M.S.G. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.

R.C.S. Luxembourg B 99.997.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139031/10.

(090168315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**Confiserie de Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 105.658.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 octobre 2009**1<sup>ère</sup> résolution*

L'associé unique accepte la démission du gérant unique, Monsieur Degey Jean-Guy, demeurant à 7/1 rue du Ruisseau, B-4122 Neupré.

*3<sup>e</sup> résolution*

L'associé unique décide de nommer gérant pour une durée indéterminée, la société MGD-Participations s.a., siège social 3, Op d'Schmëtt L-9964 Huldange/Forge, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Degey Jean-Guy, demeurant à 7/1 rue du Ruisseau, B-4122 Neupré.

MGD-Participations s.a.

Signature

Référence de publication: 2009139034/17.

(090167784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**Prosol Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 octobre 2009.

FIDUNORD Sàrl

61 Gruus-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009139037/14.

(090167780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**Real Trading Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.965.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

*Pour Real Trading Holding Sàrl*

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2009139198/13.

(090168151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**Goodyear, Société Anonyme.**

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.  
R.C.S. Luxembourg B 4.441.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 2 juillet 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009138457/12.

(090167069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Saint-Paul Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.  
R.C.S. Luxembourg B 147.973.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2009*

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Paul LENERT, journaliste, demeurant à L-5433 Niederdonven, 24, rue Widdem, comme administrateur, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tient en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Mathias SCHILTZ

*Président*

Référence de publication: 2009138461/15.

(090167146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Good Energies Investments 4 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 148.891.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

COFRA Holding AG a company incorporated under the laws of Switzerland, registered with Commercial Register in Zug under number CH-170.3.025.087-7, having its registered office in CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Switzerland,

here represented by Raf Bogaerts, companies' director, residing professionally at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

by virtue of a proxy under private seal given in Zug, Switzerland, on 21 September 2009.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has required the undersigned notary to record the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation which shall be as follows:

**Art. 1. Form and Name.**

There exists a société à responsabilité limitée under the name of "Good Energies Investments 4 (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company").

**Art. 2. Purpose.**

The purpose of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

#### **Art. 3. Duration.**

The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### **Art. 4. Registered office.**

The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

#### **Art. 5. Capital.**

The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

#### **Art. 6. Amendment of the capital.**

The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

#### **Art. 7. Shares.**

Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

#### **Art. 8. Transfer of shares.**

If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

#### **Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder.**

The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 10. Management.**

The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are appointed. They

are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11. Meetings of the board of managers.**

In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers.**

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13. Powers of the board of managers.**

The board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

**Art. 14. Delegation of powers.**

The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

**Art. 15. Representation of the company.**

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Towards administrative authorities, the Company will be validly bound by the sole signature of any one manager.

**Art. 16. General meeting of shareholders or Resolutions of the sole shareholder.**

Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

#### **Art. 17. Decisions.**

The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

#### **Art. 18. Financial year.**

The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December of the same year.

#### **Art. 19. Balance sheet.**

Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

#### **Art. 20. Allocation of profits.**

Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

#### **Art. 21. Dissolution, Liquidation.**

In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

#### **Art. 22. Amendments to the articles of incorporation.**

The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

#### **Art. 23. General provisions.**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

#### **Art. 24. Language.**

The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the French version shall prevail.

#### *Subscription and Payment*

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares are subscribed by COFRA Holding AG, prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a certificate.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2010.

108295

*Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
2. The sole shareholder resolves to set the number of managers at five (5) and to appoint:
  - Mr Michel de Groote, companies' director, born on 7<sup>th</sup> of June 1954 in Kamina (Congo), with professional address in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
  - Mr Raf Bogaerts, companies' director, born on 31<sup>st</sup> of October 1970 in Lier (Belgium), with professional address in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
  - Mr Robert Smeele, companies' director, born on 9<sup>th</sup> of January 1960 in Gravenhage (The Netherlands), with professional address in CH-6300 Zug (Switzerland), Grafenauweg,10;
  - Mr John Drury, companies' director, born on 25<sup>th</sup> of May 1955 in Croydon (United Kingdom), with professional address in W1S 4PD London (United Kingdom), Standbrook House, 1<sup>st</sup> Floor, 2-5 Old Bond Street;
  - Mr Johny Seré, companies' director, born on 5<sup>th</sup> of November 1954 in Hasselt (Belgium), with professional address in Jean Monnetlaan, Vilvoorde, B-1804 Belgium;
 as managers of the Company for a period ending with the general meeting of shareholders to be held in 2011.
3. The company ERNST & YOUNG, with registered office in L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdall, registered in the trade register of Luxembourg under the number B 47.771 is elected as statutory auditor.  
The mandate of the statutory auditor will expire after the general meeting of shareholders to be held in 2011.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

COFRA Holding AG, une société constituée sous les lois de la Suisse, étant inscrite avec le Commercial Register à Zug sous le numéro CH-170.3.025.087-7, et ayant son siège social à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse,

ici représentée par Raf Bogaerts, administrateurs de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zug, Suisse, le 21 septembre 2009.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Good Energies Investments 4 (Luxembourg) S.à r.l." (la "Société").

**Art. 2. Objet.**

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

### **Art. 3. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

### **Art. 4. Siège social.**

Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **Art. 5. Capital social.**

Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

### **Art. 6. Modification du capital social.**

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L' (les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

### **Art. 7. Parts sociales.**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

### **Art. 8. Transfert de parts.**

Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Art. 9. Faillite ou Déconfiture d'un associé.**

La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### **Art. 10. Gérance.**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.



Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 11. Réunions du conseil de gérance.**

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

#### **Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

#### **Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance.**

Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

#### **Art. 14. Délégation de pouvoirs.**

Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

#### **Art. 15. Représentation de la société.**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux quelconques gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Vis-à-vis des autorités administratives, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'un des gérants.

#### **Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés.**

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

#### **Art. 17. Décisions.**

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

#### **Art. 18. Année sociale.**

L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

#### **Art. 19. Bilan.**

Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

#### **Art. 20. Répartition des bénéfices.**

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

#### **Art. 21. Dissolution, Liquidation.**

En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement aux nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 22. Modification des statuts.**

Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **Art. 23. Disposition générale.**

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **Art. 24. Langue.**

Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version française prévaudra.

#### *Souscription et Libération*

L'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont souscrites par COFRA Holding AG, prénommée.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2010.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

108299

*Résolutions*

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
2. L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à cinq (5) et de nommer:
  - Monsieur Michel de Groote, administrateur de sociétés, né le 7 juin 1954 à Kamina (Congo), avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
  - Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, né le 31 octobre 1970 à Lier (Belgique), avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
  - Monsieur Robert Smeele, administrateur de sociétés, né le 9 janvier 1960 à Gravenhage (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug (Suisse), Grafenauweg, 10.
  - Monsieur John Drury, administrateur de sociétés, né le 25 mai 1955 à Croydon (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à W1S 4PD Londres (Grande-Bretagne), Standbrook House, 1<sup>st</sup> Floor, 2-5 Old Bond Street.
  - Monsieur Johnny Seré, administrateur de sociétés, né le 5 novembre 1954 à Hasselt (Belgique), avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, Vilvoorde, B-1804, Belgique.

comme gérants de la Société pour une durée s'achevant avec l'assemblée générale qui sera tenue en 2011.

3. La société ERNST & YOUNG, avec siège à L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.771 est nommée commissaire de la Société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. BOGAERTS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2009. LAC/2009/39886. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

*Le Receveur ff. (signé): SCHNEIDER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009138936/431.

(090167754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**Cockspur Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.867.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COCKSPUR HOLDING S.A.

N. PICCIONE / F. DUMONT

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009138427/12.

(090166838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Agorà Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.862.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2009 que:

- Le nombre des administrateurs de la société a été augmenté de 4 à 5.
- Monsieur Antonio SCHIRO, employé privé, né à Badia Polesine (RO) Italie le 24 janvier 1970, et demeurant 208, via Riviera Giovanni Miani Badia Polesine (RO) 45021 Italie a été nommé nouvel administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 29/10/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009139123/16.

(090167952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**M.S.G. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.

R.C.S. Luxembourg B 99.997.

---

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139030/10.

(090168313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Mayelin Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6185 Gonderange, 18, rue Gritt.

R.C.S. Luxembourg B 71.333.

---

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139029/10.

(090168274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**ProLogis Netherlands XXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.908.

---

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009139081/17.

(090167759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**ProLogis Netherlands XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.109.

---

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009139085/17.

(090167764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Tataski Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 144.050.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009*

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Le gérant de la Société, Monsieur Alan Dundon a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009139088/17.

(090167901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**HPFI Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 40.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 115.070.

---

*Extrait des résolutions circulaires prises lors du conseil de gérance en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009*

Première résolution

Le Conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

SCHMIT Géraldine et DAVEZAC Christophe, gérants de la Société ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009139096/17.

(090168125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Gebi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.844.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 octobre 2009*

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

L'Assemblée accepte la démission en tant que Commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg et nomme en remplacement BDO Audit S.A. ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009139117/20.

(090167884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Agrabah S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.279.

—  
Suite au transfert de siège de la société AGRABAH S.A. avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager et de Madame Tonini-Di Vito Helena, agissant en tant que administrateur, a été modifié et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Helena Tonini-Di Vito , employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,
- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009139116/21.

(090167714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Pilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 120.703.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 octobre 2009*

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.
- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009139118/21.

(090167888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Re Fin Co Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.284.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE FIN CO HOLDING S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009138423/12.

(090166834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Investment Opportunities Fund SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.423.

Lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 17 juin 2009, les administrateurs ont pris note:

- de la démission de Mr Suraj MISHRA, Chief Executive Officer, Prudential Asset Management (Singapore) Limited, 30, Cecil Street, # 20-01 Prudential Tower, Singapore 049712, à compter du 30 juin 2009.
- de la cooptation de Mr Lakshman Kumar MYLAVARAPU, suite à la démission de Mr Suraj MISHRA, à compter du 30 juin 2009, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

Monsieur Stephen Paul BICKELL, Regional Risk Director, Prudential Corporation Asia Suite 2910-14 Two Pacific Place, 88 Queensway, HONG-KONG

Monsieur Peter Martin LLOYD, Chief Actuary Asia, Prudential Corporation Asia Suite 2910-14 Two Pacific Place, 88 Queensway, HONG-KONG

Monsieur Lakshman Kumar MYLAVARAPU, Regional Head - Risk Management, Compliance & Corporate Governance, Prudential Fund Management Services Private Limited, 30, Cecil Street, # 20-01 Prudential Tower, Singapore 049712

et ce pour une période d'un an allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2010.

*Pour Investment Opportunities Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'investissement Spécialisé*  
RBC DEXIA Investor Services Bank, Société anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2009139127/24.

(090168056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**ACMBernstein SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.021.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2009, les actionnaires de la société "ACMBernstein SICAV" ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010:

- \* Steven Barr
- \* Nicolas Bérard
- \* Christopher Bricker
- \* Yves Prussen

- Renouvellement du mandat de Ernst & Young S.A. en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009139119/20.

(090167914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**Acta Patrimonia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.080.

Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 15 octobre 2009.

Gilles Jacquet.

Référence de publication: 2009139157/10.

(090168101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**La Fiduciaire de l'Entreprise Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 64.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perform & Services SA  
59, Grand'Rue - L-3394 ROESER  
Signature

Référence de publication: 2009139219/12.

(090168262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Centrum Wroclaw S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 123.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009139220/13.

(090167778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**La Fiduciaire de l'Entreprise Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 64.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perform & Services SA  
59, Grand'Rue - L-3394 ROESER  
Signature

Référence de publication: 2009139218/12.

(090168270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---



**Lemon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 86.057.

—  
**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 25 septembre 2009, LAC/2009/39394 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 septembre 2009, acte n°424, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société LEMON S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Référence de publication: 2009139101/17.

(090168031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**SGAM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 25.970.

—  
*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 15 juin 2009:*

1. Démission de M. Jérôme DE DAX en tant qu'administrateur

Le conseil d'administration prend note de la démission de M. Jérôme DE DAX de ses fonctions d'administrateur avec effet au 15 juin 2009.

2. Cooptation de Mme Aurélie ROULET en tant qu'administrateur en remplacement de M. Jérôme DE DAX

Les administrateurs restants décident de coopter Mme Aurélie ROULET, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, 92043 - Paris La Défense Cedex, France, en remplacement de M. Jérôme DE DAX, en qualité d'administrateur avec effet au 15 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

*Corporate and Domiciliary Agent*

MJ. Fernandes / Signature

Référence de publication: 2009139163/19.

(090168170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Diamond I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 105.433.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Nathalie Wolff / Isabelle ASSERAY

*Member of Management / Membre de la Direction*

Référence de publication: 2009139192/13.

(090167881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Art German Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2432 Luxembourg, 18-24, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 123.796.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139194/10.

(090167994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Dimeplast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle SA2.

R.C.S. Luxembourg B 81.247.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perform & Services SA

59, Grand'Rue - L-3394 ROESER

Signature

Référence de publication: 2009139221/12.

(090168259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Ocean Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.962.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 24 septembre 2009:*

1. Démission de Monsieur Tristan PERRIER en tant qu'administrateur

Le conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Tristan PERRIER, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, F-92043 - Paris La Défense Cedex, France, de ses fonctions d'administrateur avec effet au 21 septembre 2009.

2. Cooptation de Monsieur Philippe BAUDRY en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Tristan PERRIER

Les administrateurs restants décident de coopter Monsieur Philippe BAUDRY, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, F-92043 - Paris La Défense Cedex, France, en remplacement de Monsieur Tristan PERRIER, en qualité d'administrateur avec effet au 21 septembre 2009.

Société Générale Securities Services Luxembourg

*Corporate and Domiciliary Agent*

MJ. FERNANDES / Signature

Référence de publication: 2009139162/20.

(090168164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Niveole III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.057.

**RECTIFICATIF**

Le nom exact de l'associé unique de la société est Leo Holdings (BVI) I Ltd et son numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques est 549785.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

*Gérant unique*

Signatures

Référence de publication: 2009139161/17.

(090168140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Riouw S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 109.658.

L'adresse de Monsieur Stef Oostvogels, gérant de la Société, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique est désormais la suivante:

- 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 octobre 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009139153/17.

(090167956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Libretti HOLDING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 73.787.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

*Pour Libretti Holding Sàrl*

Banque Havilland SA

Signature

Référence de publication: 2009139202/13.

(090168146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**H.E.R.A. Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 74.000.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

*Pour HERA Holding Sàrl*

Banque Havilland SA

Signature

Référence de publication: 2009139204/13.

(090168145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Fleur Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 73.999.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

*Pour Fleur Holding Sàrl*

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2009139205/13.

(090168143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Niveole II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.056.

Le nom exact de l'associé unique de la société est Leo Holdings (BVI) II Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

*Gérant unique*

Signatures

Référence de publication: 2009139160/15.

(090168122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Cyclops Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.991.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

*Pour Cyclops Holding Sàrl*

Banque Havilland SA

Signature

Référence de publication: 2009139207/13.

(090168142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Attica Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.982.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

*Pour Attica Holding Sàrl*

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2009139208/13.

(090168139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**ATOA Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.942.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

*Pour Atoa Holding Sàrl*

Banque Havilland SA

Signature

Référence de publication: 2009139209/13.

(090168136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**SO-IN-Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 148.947.

---

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

Ont comparu:

1) Madame Aurélie SOULIGNAC, employée privée, née à Saint-Avold (France), le 26 avril 1984, demeurant à F-57480 Rustroff, 3, rue Principale;

2) Madame Vanessa INVERNIZZI, employée privée, née à Mont-Saint-Martin (France), le 12 juin 1975, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 98, avenue de la Gare.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de SO-IN-IMMO S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Dudelange.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière (achat, vente, location, toutes transactions immobilières, gérance d'immeubles (syndic), administration de biens).

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, industrielle, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation, l'extension et le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou en cas d'administrateur unique par la signature de cet administrateur.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Madame Aurélie SOULIGNAC, prénommée, CINQUANTE ACTIONS . . . . .	50
2) Madame Vanessa INVERNIZZI, prénommée, CINQUANTE ACTIONS . . . . .	50
TOTAL: CENT ACTIONS . . . . .	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Madame Aurélie SOULIGNAC, employée privée, née à Saint-Avold (France), le 26 avril 1984, demeurant à F-57480 Rustroff, 3, rue Principale;

b) Madame Vanessa INVERNIZZI, employée privée, née à Mont-Saint-Martin (France), le 12 juin 1975, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 98, avenue de la Gare.

c) Madame Amélie Rosaria PEREIRA, employée privée, née à Thionville (France), le 21 septembre 1981, demeurant à F-57570 Cattenom, 36, rue de la République.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Mathias Nicolas Hervé WINGTANS, technicien, né à Thionville (France), le 16 novembre 1981, demeurant à F-57570 Cattenom, 36, rue de la République.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

108311

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

*Réunion du conseil d'administration*

Madame Aurélie SOULIGNAC, Madame Vanessa INVERNIZZI et Madame Amélie Rosaria PEREIRA, prénommés, ici présents, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

- Madame Amélie Rosaria PEREIRA, prénommée, est nommée administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Soullignac, Invernizzi, Pereira, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 octobre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009139970/123.

(090169419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

**Circeo S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 125.463.

—  
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre Maître Christophe ANTINORI, avocat à la Cour, et la société CIRCEO S.A. société anonyme en date du 12 février 2007, a pris fin en date du 30 octobre 2009, avec prise d'effet au 30 octobre 2009.

Me Christophe ANTINORI

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2009139962/12.

(090168902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

**DAM Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 135.163.

—  
*Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société du 29 octobre 2009*

En date du 29 octobre 2009, le conseil de gérance de la Société a pris la décision de transférer le siège social de la Société de L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen vers le L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

*Pour DAM Capital Management S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009139961/17.

(090168896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

**Excelsius Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.962.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre Dame,

A comparu:

"EUROPEAN ASSETS LIMITED", établie et ayant son siège social à La Vallette VLT 1467 (Malte), 168, St. Christopher Street,

ici représentée par la société VOET & CO SARL, ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, dûment représentée par son gérant, Monsieur Lucien VOET, expert-comptable, demeurante L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 13 octobre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

**Chapitre I.- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

Il est formé une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, (ci-après la "Loi") et par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

La Société comporte initialement un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs actionnaires, par suite notamment de cession ou transmission d'actions ou de création d'actions nouvelles.

La Société existe sous la dénomination de "EXCELSIUS GROUP S.A."

**Art. 2. Siège social.**

La Société a son siège social à Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute société ou personne à qui l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet social.**

La Société a pour objet la participation dans le capital social de différentes sociétés ainsi que la gestion des sociétés appartenant en majorité à la Société, ainsi que les conseils pour les affaires de la gestion.

La Société a encore pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra prendre part à l'établissement ou au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties et autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.



La Société peut également être administrateur dans d'autres sociétés.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La Société a également comme objet les prestations de conseil en matière d'affaires financières et économiques, légal et fiscal et les prestations d'assistance en matière de respect des affaires économiques et financières, légal et fiscal. Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

### **Chapitre II.- Capital, Actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

La Société a un capital social de trente-quatre mille euros (EUR 34.000,00), représenté par trente-quatre (34) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Art. 6. Forme des actions.**

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

### **Chapitre III.- Actionnaire(s)**

#### **Art. 7. Pouvoirs des assemblées générales.**

L'Actionnaire unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

#### **Art. 8. Assemblées générales d'/des actionnaire(s).**

L'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi, requérir l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à quatorze heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

#### **Chapitre IV.- Management, Commissaire aux comptes**

##### **Art. 9. Administrateur(s).**

La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur (s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

##### **Art. 10. Réunions du conseil d'administration.**

En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence; auquel cas, l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a ou, à défaut, par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes

participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

#### **Art. 11. Pouvoirs du/des administrateur(s).**

L'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la Société peut procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

#### **Art. 12. Signature sociale.**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

#### **Art. 13. Conflits d'intérêts.**

Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

#### **Art. 14. Surveillance de la société.**

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

### **Chapitre V.- Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation**

#### **Art. 15. Année sociale.**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 16. Adoption des états financiers.**

Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les Administrateurs, les

responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

#### **Art. 17. Affectation des bénéfices annuels.**

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

### **Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 18. Liquidation de la société.**

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

### **Chapitre VII.- Dispositions générales**

#### **Art. 19. Modification des statuts.**

Les présents Statuts pourront être modifiés périodiquement par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

#### **Art. 20. Loi applicable.**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les trente-quatre (34) actions de la Société ont été souscrites par la société EUROPEAN ASSETS LIMITED, prénommée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente-quatre mille euros (EUR 34.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,00).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'Actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Sont nommés Administrateurs de la société:
  - a) Monsieur Mario Jorge QUEIROZ E CASTRO, consultant fiscal, demeurant à UK-KT2 6DR Kingston Upon Thames, Surrey, 4 Hardings Close,
  - b) Monsieur Patrick VANHAUTE, avocat d'affaires, demeurant à B-2860 Sint-Katelijne-Waver, 33, Wilsonstraat,
  - c) Monsieur Lucien VOET, prénommé.
3. Est nommée commissaire:
  - "PREMIER TAX S.A.", ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Est nommé administrateur-délégué:

- Monsieur Mario Jorge QUEIROZ E CASTRO, prénommé.

5. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société en 2013.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

#### Suit la traduction anglaise:

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of October,

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary public residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

"EUROPEAN ASSETS LIMITED", having its registered offices at Valleta VLT 1467 (Malta), 168, St. Christopher Street, represented here by the company VOET & CO. SARL, having its registered offices in L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, duly represented by its manager, Mr Lucien VOET, chartered accountant, residing in L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee,

by virtue of a proxy given under private seal on October 13<sup>th</sup>, 2009, which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities,

Who requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which it declares to organize as follows:

#### Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

##### Art. 1. Form, Name.

There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (hereafter the "Law") and by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "EXCELSIUS GROUP S.A.".

##### Art. 2. Registered office.

The Company has its registered office in Luxembourg,

It may be transferred to any other place within the Commune of Luxembourg by means of a resolution of the sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole Director or, in case of plurality of Directors, by the Board of Directors or by one of the bodies or persons entrusted by the sole Director or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, with the daily management of the Company.

##### Art. 3. Object.

The purpose of the Company is the participation in the corporate capital of different companies as well as the administration of companies in which the Company holds a major part, as well as the consulting for administration affairs.

Furthermore the object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and any other forms of investments, acquire by purchase, subscription or otherwise and assign by sale, exchange or otherwise any kind of transferable securities, the administration, the supervision and the development of these companies. The Company may take part in the creation and development of any industrial or

commercial companies and grant to them any assistance by means of loans, guarantees and others. The Company may borrow or lend with or without interest and proceed to the issuance of bonds and any other debt instrument.

The Company may moreover carry out any moveable, immovable, financial or industrial, commercial or civil law operations, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

The Company can perform its object directly or indirectly in its own name or for third accounts, singly or in association, by carrying out any operations, which it may deem useful in the accomplishment and development of its own purpose or of the purpose of such companies in which the Company owns participating interests.

The Company may be nominated as a member of the board of directors of other companies.

Furthermore the object of the Company is to provide services in matters of economic financial business, legal and tax advice, to provide assistance in compliance of economic financial business, legal and tax matters.

The Company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

#### **Art. 4. Duration.**

The corporation is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the General Meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

### **Chapter II.- Capital, Shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

The Company has a share capital of thirty-four thousand euro (EUR 34,000.00), divided into thirty-four (34) shares with a nominal par value of one thousand euro (EUR 1,000.00) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own shares.

#### **Art. 6. Form of shares.**

The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

### **Chapter III.- Shareholder(s)**

#### **Art. 7. Powers of the general meetings.**

The sole Shareholder exercises the powers granted by Law to the General Meeting of Shareholders. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Shareholders.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles, all resolutions will be taken by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by Shareholders representing at least half of the capital.

The General Meeting shall have the fullest powers to order, carry out, authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

#### **Art. 8. General meeting of the shareholder(s).**

The General Meeting of Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders, shall meet upon call by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors or by any person delegated to this effect by the Board of Directors. Shareholder(s) representing ten per cent of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholder(s).

The Annual General Meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the third Monday of the month of May at 2.00 p.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholder(s) may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Should all or any part of shares be registered shares, the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder or, as otherwise instructed, by such shareholder.

If the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, all Shareholders, is/are present or represented and consider himself/themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholder(s) shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholder(s). A Shareholder may act at any meeting of shareholder(s) by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Any Shareholder may participate at all General Meetings of Shareholder(s) by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Unless otherwise provided by Law, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholder(s) present or represented.

#### **Chapter IV.- Management, Statutory auditor**

##### **Art. 9. Director(s).**

The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders. Director(s) need not to be shareholder (s) of the Company. In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

##### **Art. 10. Meetings of the director(s).**

In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 11. Powers of the director(s).**

The sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the General Meeting of Shareholders, fall within the competence of the sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the sole Director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

One or several delegate(s) of the board may be named for the first time by the extraordinary general meeting, following the incorporation of the company.

#### **Art. 12. Corporate signature.**

Vis-a-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the sole Director or, in case of plurality of shareholders, by the joint signatures of any two directors of the Company, or by the sole signature of the delegate of the Board of Directors or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors.

#### **Art. 13. Conflict of interest.**

In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

#### **Art. 14. Supervision of the company.**

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'entreprises will be designated by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting which fixes the duration of their office, which may not exceed six years.

### **Chapter V.- Financial year, Adoption of accounts, Distribution of profits**

#### **Art. 15. Financial year.**

The Company's accounting year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

#### **Art. 16. Adoption of accounts.**

The annual General Meeting shall be presented with reports by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors and Statutory Auditors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the director or, in case of plurality of directors, the directors and Statutory Auditors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the director or, in case of plurality of directors, by or on the part of the directors and Statutory Auditors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain



any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

**Art. 17. Distribution of profits.**

From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law as it may apply at the time such payment is made.

**Chapter VI.- Dissolution and Liquidation**

**Art. 18. Dissolution of the company.**

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

**Chapter VII.- General**

**Art. 19. Amendments to the articles of incorporation.**

The present Articles may be amended from time to time by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a general meeting of shareholders, under the quorum and majority requirements provided for by Law.

**Art. 20. Applicable law.**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitional provisions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2010.

*Subscription and Payment*

The thirty-four (34) shares of the Company are subscribed by EUROPEAN ASSETS LIMITED, previously named.

All the shares have been entirely paid in by payment in cash, so that the amount of thirty-four thousand euro (EUR 34,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100.00).

*General Meeting of shareholders*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholder. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. Are appointed as directors:
  - a) Mr Mario Jorge QUEIROZ E CASTRO, tax consultant, residing in UK-KT2 6DR Kingston Upon Thames, Surrey, 4, Hardings Close,
  - b) Mr Patrick VANHAUTE, business lawyer, residing in B-2860 Sint-Katelijne-Waver, 33, Wilsonstraat,
  - c) Mr Lucien VOET, previously named.
3. Is appointed statutory auditor:
  - "PREMIER TAX S.A.", with registered offices in L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
4. Is appointed delegate of the Board:
  - Mr Mario Jorge QUEIROZ E CASTRO, previously named.

5. The term of office of the directors, the delegate of the board and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year of 2013.

6. The registered office of the Company is set in L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: L. Voet, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 octobre 2009. Relation LAC/2009/45185. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Référence de publication: 2009139975/565.

(090169572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

**Europe Loisirs S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.631.

*Extrait de la résolution unique adoptée par le liquidateur de la Société en date du 2 octobre 2009*

Il résulte de la résolution unique du liquidateur de la Société, à savoir Signes S.A., dont le siège social est sis au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en date du 2 octobre 2009 qu'il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet au 2 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 octobre 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009139956/16.

(090168861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

**Tikkurila Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.830.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions de clôture de liquidation prises le 14 octobre 2009 par l'assemblée générale des associés de la Société*

Il résulte des résolutions adoptées en date du 14 octobre 2009 par l'assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée) que:

- l'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société à la date du 14 octobre 2009; et
- l'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège social de la Société pendant une période de cinq années à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation de la Société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Tikkurila Holdings II S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009139954/20.

(090168768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

**Twinhope Finance S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 148.955.

## STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh of October.  
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WINHOPE FINANCE LIMITED, having its registered office at Akara Bulding, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, hereby represented by Cynthia Fradcourt, private employee, with professional address at L-2763 Luxembourg, 10, rue de Sainte Zithe, by virtue of a proxy given in Geneva on October 21<sup>st</sup>, 2009.

Such proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting through its mandatory or attending personally, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company ("Société Anonyme"), which it forms:

### Title I. - Definitions

In these articles of incorporation, the following words shall, where relevant to the context, have the following meanings:

- a) "Articles" means: the articles of incorporation of the Company;
- b) "Board of Directors" means: the board of directors of the Company;
- c) "Business Days" means: days on which banks in Luxembourg are open for business;
- d) "Chairman" means: the chairman of the Board of Directors appointed pursuant to the Articles;
- e) "Company" means: TWINHOPE FINANCE S.A. established pursuant to the Articles;
- f) "Director" means: any director of the Company appointed in accordance with the Articles;
- g) "General Meeting of the Shareholders" means: any general meeting of the shareholders of the Company;
- h) "Law" means: The laws of the Grand Duchy of Luxembourg;
- i) "Registered Office" means: The registered office of the Company, to which all notices, summonses and other acts of procedure must be served, and established pursuant to the provisions of Article 3;
- j) "Register of Shareholders" means: The Company's register listing all the registered shares and maintained pursuant to the provisions of Article 7 of the Articles;
- k) "Share(s)" means: any share issued by the Company.

### Title II. - General

**Art. 1. Status and Name.** There is hereby formed a limited liability Company ("Société Anonyme") under the denomination of TWINHOPE FINANCE S.A..

#### **Art. 2. Duration.**

- a) The Company is established for an indefinite duration as from the date of signature of the present Deed.
- b) The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in accordance with Article 10 of the Articles and in the manner provided by Article 23 of the Articles.

#### **Art. 3. Registered Office.**

- a) The Registered Office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- b) Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors and in accordance with the Law.
- c) In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities at the Registered Office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered Office, shall remain of Luxembourg nationality. Such declaration of the transfer of the Registered Office shall be made and brought to the attention of third parties by the representative of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

#### **Art. 4. Object.**

- a) The object of the Company is the holding of participatory interests, in whatever form, in other companies either Luxembourg or foreign, and the control, management and development of such interests.

b) In particular, the Company may acquire securities of any kind, and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may exploit them by sale, transfer, exchange, or otherwise. It may acquire and develop patents and other rights relating directly or indirectly to these patents.

c) The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies. It may take any mortgage, pledge or other securities in order to secure these loans.

d) The Company may carry out on any real estate transactions or any other commercial activities of any kind and may realise any operations and provide any commercial, industrial or financial services, which are necessary to the accomplishment of its object.

### **Title III. - Share capital**

**Art. 5. Share capital.** The Company has a subscribed capital of thirty-two-thousand euro (EUR 32,000.-), divided into thirty-two Shares (32) with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

#### **Art. 6. Changes in the share capital.**

a) The subscribed capital may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

b) The Company may acquire or redeem its own Shares as permitted by the Law.

#### **Art. 7. Shares.**

a) The Shares may be issued in bearer or registered form at the choice of the shareholder. For registered Shares, the Company shall consider the person to whose name the Shares are registered in the register of the shareholders of the Company as the full owner of such Shares. Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders. The Register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company and shall contain the name of each holder of registered shares, his address where the convening notices to the General Meeting of the Shareholders shall be sent, the number of shares held by him and the amount paid up on each such share. If the Register of Shareholders does not contain the address of a shareholder, the address of such shareholder shall be deemed to be the address of the Registered Office.

b) The registered share certificates and bearer share certificates may be issued, according to the owner's choice, as one share per unit or as certificates representing several shares.

c) The transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The transfer may also be effected by delivering the certificate representing shares in the Company duly endorsed to the transferee. The Company may accept and enter in the Register of Shareholders a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

d) The transfer of bearer Shares shall be executed by physical delivery of the relevant bearer share certificate.

e) The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such single attorney will cause a suspension of all rights attached to such Share(s).

### **Title IV. - Administration and Supervision**

#### **Art. 8. General meetings of shareholders.**

a) The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the last Thursday of June at 3 p.m. If this day is not a Business Day, the meeting shall be held on the next Business Day at the same time.

b) The General Meeting of the Shareholders shall be held either at the Registered Office or at any other place in Luxembourg, as indicated in the convening notice issued by the Board of Directors.

c) The Board of Directors is authorised to require holder of bearer shares, if applicable, wishing to attend the General Meeting of the Shareholders to deposit their share certificates five Business Days before the date fixed therefore, at the place indicated in the convening notice issued by the Board of Directors.

#### **Art. 9. Powers of the General Meeting.**

a) Any regularly constituted General Meeting of the Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders.

b) The General Meeting of the Shareholders shall have such powers as are reserved for it by the Law and by these Articles; specifically, it shall have the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

c) All or any of the provisions of the Articles may be amended by the General Meeting of the Shareholders, provided that such General Meeting of the Shareholders meets the requirements as to notice, quorum and majority laid down by the Law for the amendment of the Articles.

**Art. 10. Quorum and votes of shareholders.**

- a) Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company except as otherwise required by the Law.
- b) Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder.
- c) Resolutions of the General Meetings of the Shareholders duly convened shall be passed by a majority vote of members present or represented except as otherwise required by the Law.

**Art. 11. Convening notice.**

- a) The convening notices for the General Meeting of the Shareholders will be effected in accordance with the Law.
- b) Where all shareholders are present at the General Meeting of the Shareholders, either personally or by proxy, and where they waive their rights to be duly convened at such meeting and declare that they have previously been made aware of the agenda of the meeting, such General Meeting of the Shareholders, shall validly deliberate.

**Art. 12. Board of Directors.**

- a) The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders. However the number of Directors can be reduced to one single Director if all the Shares are held by one single shareholder in accordance with the Law.
- b) The Directors shall be appointed by the General Meeting of the Shareholders for a period of not more than six years.
- c) The Board of Directors will appoint among its members the Chairman.
- d) In the event of a vacancy on the Board of Directors arising otherwise than on the occasion of the General Meeting of the Shareholders, the remaining directors may meet and may elect, by a majority vote, one or more directors (as appropriate) to fill such vacancy until the next General Meeting of the Shareholders.

**Art. 13. Powers of the Board of Directors.**

- a) The Board of Directors shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to the purpose of the company, including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company unless otherwise provided in the Articles.
- b) All matters not expressly reserved to the General Meeting of the Shareholders by Law or by these Articles shall fall within the scope of the Board of Directors' authority and power.
- c) In particular, any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Board of Directors or by a Director or any other person delegated for this purpose by the Board of Directors.
- d) The Board of Directors may delegate all or part of its power concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Director(s), manager(s), officer(s) of the Company who may act individually, jointly or by committee as resolved by the Board of Directors. It may also appoint any person, who need not be Directors, with special powers.

**Art. 14. Board of Directors' meetings.**

- a) The Board of Directors shall meet when called to do so by the Chairman or one or several directors of the Company, as often as the interest of the Company so requires. The Board of Directors shall meet at the Registered Office or such other place as may be indicated in the notice of meeting, which shall include the agenda of such meeting. The Chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors. Failing the Chairman at a meeting of the Board of Directors, the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present at such meeting. Where all the Directors are present or represented, the meeting shall be validly held without a notice of the meeting including the agenda.
- b) The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors are present or represented unless otherwise provided by the Articles.
- c) A Director may attend a meeting of the Board of Directors physically or by telephone conference or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A proxy may be given in writing including telegram, facsimile transmission, telex or scanned document or any other means of communication generally accepted for business purposes.

**Art. 15. Resolutions of the Board of Directors.**

- a) Resolutions of the Board shall only be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented. In case of a tie, the Chairman shall have a casting vote.
- b) Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such resolutions may be taken by way of one or several written documents of identical form, each one being signed by one or more Directors, provided that the signature of every Director is on any one of the written documents. This provision shall apply unless otherwise provided by the Law.

c) Resolutions taken by the Board of Directors at the time of a meeting of the Board of Directors shall be recorded in minutes signed by all Directors present or represented at the meeting as provided for in Article 14.c above. Such minutes shall be inserted in the minute book of the Company, which shall be kept at the Registered Office.

**Art. 16. Signing powers.**

a) The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint or single signature, as the case may be, of any person to whom signatory power shall have been delegated by the Board of Directors. If, in accordance with the Law, the Board of Directors is limited to one Director, the Company will be bound by the single signature of its sole Director.

b) Where any of the Directors sign any document on behalf of the Company, such Director(s) shall indicate that he is acting on behalf of the Company.

**Art. 17. "Commissaires".**

a) The accounting information given in the annual reports of the Board of Directors shall be reviewed by one or more qualified "commissaire(s)", who need not be a shareholder and who is appointed by the General Meeting of the Shareholders for a maximum period of six years. Such "commissaire(s)" shall be remunerated by the Company.

b) The "commissaire(s)" shall review the business of the Company in the manner required by the Law.

**Art. 18. Remuneration and Indemnity of Directors.**

a) Unless the General Meeting of the Shareholders allocates to the Directors fixed or proportional emoluments and attendance fees to be charged to general expenses, the mandates of Directors shall be granted gratuitously.

b) The Company may indemnify any Director or officer of the Company, and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being a Director or officer of the Company.

**Title V. - Financial requirements**

**Art. 19. Financial year.** The Company' financial year shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 20. Financial statements.**

a) Each year, the Board of Directors shall prepare the inventories, annual accounts and reports as provided by the Law. Such annual accounts shall be expressed in the same currency as the share capital.

b) The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be presented with the annual reports of the Directors and "commissaire(s)" and shall, if it thinks fit, approve the above annual accounts, which shall then be deposited at the register of trade and companies of Luxembourg.

**Art. 21. Discharge.** After approval of the above annual accounts, the annual general meeting of the Shareholders may, by separate vote, discharge the Directors and "commissaire(s)" in accordance with the Law.

**Art. 22. Appropriation of profits.**

a) The surpluses, as shown in the annual accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

b) Five percent of these net profits shall be appropriated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

c) The appropriation of the balance of profit shall be determined by the annual general meeting of the shareholders of the Company upon proposal by the Board of Directors and may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions.

d) The Board of the Directors is authorised to declare the payment of interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

**Title VI. - Dissolution and Liquidation**

**Art. 23. Dissolution.**

a) The General Meeting of the Shareholders may, at any time, decide to dissolve the Company upon proposal by the Board of Directors, proceeding in accordance with the provisions of the Law.

b) Upon the dissolution, the General Meeting of the Shareholders shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company.

c) From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted an amount required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

## Title VII. - General provisions

**Art. 24. General.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be construed in accordance with the Law.

### *Transitory provisions*

- a) The first financial year shall begin today and end on December 31<sup>st</sup>, 2009.
- b) The first annual ordinary general meeting shall be held on the last Thursday of June at 3 p.m in 2010.

### *Subscription and Payment*

The above named parties have subscribed the shares as follows:

WINHOPE FINANCE LIMITED, prenamed .....	32 Shares
Total: .....	32 Shares

All the above shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-two-thousand euro (EUR 32,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *Statement*

The notary drawing up the present Articles declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law have been observed and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Estimate of formation costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which fall to be paid by the Company in connection with its incorporation, have been estimated approximately to one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above named person, representing the entire subscribed share capital and considering itself as having been duly convened, immediately proceeded to hold a General Meeting of the Shareholders, having stated that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. The following have been appointed Directors:

- Mr. Didier Mc Gaw, attorney at law, born on September 2<sup>nd</sup>, 1962, in Curepipe (Mauritius), with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, chairman;
- Mr. Stéphane Lataste, attorney at law, born on January 14<sup>th</sup>, 1965 in Laval, France with professional address at L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe;
- Mr. André Lutgen, attorney at law, born on March 3<sup>rd</sup>, 1948 in Luxembourg, with professional address at L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

2. The number of "commissaire" is set at one.

3. The following has been appointed "commissaire":

L'Alliance Révision SARL, registered with the register of trade and companies in Luxembourg, under number B 46.498, with registered office at L-2310 Luxembourg, 54, Avenue Pasteur.

4. The mandates of the above appointed Director and "commissaire" shall expire immediately after the annual general meeting of the Company or any postponement of such meeting, to be held in 2015.

5. The Company shall have its Registered Office in Luxembourg, at L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the French and the English version, the French version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

WINHOPE FINANCE LIMITED, avec siège social à Akara Bulding, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Cynthia Fradcourt, employée privée, ayant pour adresse professionnelle, 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 21 octobre 2009.

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Définitions**

Dans les présents statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) "Statuts" signifie: les statuts de la Société;
- b) "Conseil d'Administration" signifie: le conseil d'administration de la Société;
- c) "Jour(s) Ouvrable(s)" signifie: le(s) jour(s)d'ouverture des banques à Luxembourg;
- d) "Président" signifie: le président du Conseil d'Administration nommé conformément aux Statuts;
- e) "Société" signifie: TWINHOPE FINANCE S.A. constituée suivant les Statuts;
- f) "Administrateur" signifie: l'un quelconque des administrateurs de la Société nommé conformément aux Statuts;
- g) "Assemblée Générale des Actionnaires" signifie: l'une quelconque des assemblées générales des actionnaires de la Société;
- h) "Loi" signifie: les lois du Grand-Duché du Luxembourg.
- i) "Siège Social" signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure.
- j) "Registre des Actionnaires" signifie: le registre de la Société contenant la liste de toutes les actions nominatives et maintenu conformément aux dispositions de l'Article 7 des Statuts.
- k) "Action(s)" signifie: l'une quelconque des actions émises par la Société.

### **Titre II. - Généralités**

**Art. 1<sup>er</sup> . Statut et Dénomination.** Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de TWINHOPE FINANCE S.A.

#### **Art. 2. Durée.**

- a) La Société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours au jour de signature du présent acte.
- b) La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée conformément à l'Article 10 des Statuts et de la manière prescrite par l'Article 23 des Statuts.

#### **Art. 3. Siège Social.**

- a) Le Siège Social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- b) Le Conseil d'Administration pourra décider de l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, conformément à la Loi.
- c) Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social qui seraient de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, surviendraient ou serait imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera de nationalité luxembourgeoise. La déclaration de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe représentatif de la Société qui se trouvera le mieux situé à cet effet dans de telles circonstances.

#### **Art. 4. Objet.**

- a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.
- b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.
- c) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.
- d) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

### **Titre III. - Capital social**

**Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social souscrit de trente-deux mille euros (EUR 32.000), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros chacune (EUR 1.000).



**Art. 6. Variations du capital social.**

- a) Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit par l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant suivant les règles requises pour la modification des Statuts.
- b) La Société peut acquérir ou racheter ses propres actions conformément aux prescriptions légales.

**Art. 7. Actions.**

a) Les Actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Pour les Actions nominatives, la Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le Registre des Actionnaires comme le plein propriétaire de ces Actions. Des certificats confirmant ces inscriptions pourront être remis aux actionnaires. Le Registre des Actionnaires sera conservé au Siège Social de la Société et contiendra la désignation précise de chaque actionnaire en nom, l'adresse à laquelle les convocations à l'Assemblée Générale lui seront envoyées, le nombre d'actions par lui détenues ainsi que l'indication des versements effectués. Au cas où le Registre des Actionnaires ne contiendrait pas l'adresse d'un actionnaire en nom, celle-ci sera réputée être l'adresse du Siège Social.

b) Des certificats d'actions nominatives et certificats d'Actions au porteur peuvent être émis, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

c) La cession d'Actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite dans le Registre des Actionnaires, laquelle déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La cession peut également s'opérer par la délivrance du certificat représentatif d'Actions dûment endossé au profit du cessionnaire. La Société pourra accepter et inscrire dans le Registre des Actionnaires une cession sur base de la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

d) La cession d'Actions au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

e) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété d'une Action est démembrée, scindée ou contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur cette (ces) Action(s) doivent nommer un représentant qui représentera cette (ces) Action(s) vis à vis de la Société. Le défaut de nomination d'un représentant unique aura pour conséquence la suspension de tous droits attachés à cette (ces) Action(s).

**Titre IV. - Administration et Surveillance.****Art. 8. Assemblée générale des actionnaires.**

a) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant à la même heure.

b) L'Assemblée Générale des Actionnaires sera tenue soit au Siège Social, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le Conseil d'Administration.

c) Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale des Actionnaires, les actionnaires doivent effectuer le dépôt de leurs actions cinq Jours Ouvrables avant la date fixée pour la réunion, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation émis par le Conseil d'Administration.

**Art. 9. Pouvoirs des assemblées générales.**

a) L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises par une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

b) L'Assemblée Générale des Actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi et par ces Statuts. Une telle assemblée disposera notamment des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

c) Tout ou partie des Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sous réserve qu'une telle Assemblée Générale des Actionnaires soit tenue en conformité avec les exigences prévues par la Loi pour la modification des Statuts en termes de convocations, de quorum et de majorité.

**Art. 10. Quorum et vote des actionnaires.**

a) Chaque action de la Société donne droit à une voix sauf dans les cas où la Loi prévoit autrement.

b) Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

c) Les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés sauf dans les cas où la Loi prévoit autrement.

**Art. 11. Avis de convocation.**

a) Les convocations à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont effectuées en conformité avec la Loi.

b) Au cas où tous les actionnaires sont présents à l'Assemblée Générale des Actionnaires, en personne ou par mandataire et déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour conformément à la Loi, une telle Assemblée Générale des Actionnaires peut valablement délibérer.

**Art. 12. Le Conseil d'Administration.**

a) La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres, actionnaires ou non. Cependant le nombre de ces membres pourra être limité à un seul Administrateur si toutes les Actions sont détenues par un seul actionnaire conformément à la Loi.

b) Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans.

Les Administrateurs sont rééligibles. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires, avec ou sans motif.

c) Le Conseil d'Administration désignera le Président parmi ses membres.

d) En cas de vacance d'un poste d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale des Actionnaires, les Administrateurs restants peuvent se réunir pour élire, à la majorité, un ou plusieurs Administrateurs (suivant le cas), pour suppléer au poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

a) Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société, sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts.

b) Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la Loi ou par les Statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

c) En particulier, les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, seront menées au nom de la Société par le Conseil d'Administration ou par un administrateur ou autre personne délégués à ces fins par le Conseil d'Administration.

d) Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, à un ou plusieurs Administrateurs, directeur(s) ou autres agents de la Société, qui, selon la décision du Conseil d'Administration qui aura été prise à cet égard, pourront agir individuellement, conjointement ou en comité. Le Conseil d'Administration pourra également investir toute personne, qui n'aura pas besoin d'être Administrateur, de pouvoirs spéciaux.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.**

a) Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou d'un ou plusieurs Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil d'Administration se réunira au Siège Social ou en quelque autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, lequel contiendra l'ordre du jour. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En cas d'absence du Président à la réunion du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration élira un autre président pro tempore par vote à la majorité des Administrateurs présente à une telle réunion. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, la réunion du Conseil d'Administration sera valablement sans qu'aucune convocation à la réunion avec l'ordre du jour de cette réunion ne soit requise.

b) Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée sauf dispositions contraires des Statuts.

c) Un Administrateur peut prendre part aux délibérations du Conseil d'Administration, en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre Administrateur détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

**Art. 15. Décisions du Conseil d'Administration.**

a) Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

b) Les décisions signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement. De telles décisions pourront être valablement prises sous la forme de plusieurs documents écrits de forme identique, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs Administrateurs, étant entendu que la signature de chaque Administrateur se trouvera au moins sur l'un des dits documents. Cette disposition s'appliquera sauf disposition contraire de la Loi.

c) Les décisions du Conseil d'Administration prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. Les procès-verbaux seront insérés dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.

**Art. 16. Pouvoirs de signature.**

a) La Société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, soit par la signature individuelle ou conjointe selon le cas, de la ou des personnes auxquelles le Conseil d'Administration aura délégué des pouvoirs de signatures. Si, en application et conformément à la Loi la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son Administrateur unique.

b) Au cas où les Administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

#### **Art. 17. Commissaires.**

a) Les informations comptables contenues dans le rapport annuel seront révisées par un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non, qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée ne dépassant pas six ans. Ce(s) commissaire(s) sera (seront) rémunérés par la Société.

b) Le(s) commissaire(s) révisera (ont) les comptes de la Société conformément aux prescriptions légales.

#### **Art. 18. Rémunération et Indemnisation des Administrateurs.**

a) A moins que l'Assemblée Générale des Actionnaires n'alloue aux Administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, à charge des frais généraux, le mandat des Administrateurs sera exercé à titre gratuit.

b) La Société peut indemniser tout Administrateur ou agent de la Société des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il serait impliqué en raison de sa qualité d'Administrateur ou d'agent de la Société.

### **Titre V. - Données financières**

**Art. 19. Année sociale.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de cette même année.

#### **Art. 20. Situation financière.**

a) A la fin de chaque exercice social, le Conseil d'Administration préparera les inventaires, comptes annuels et rapports prévus par la Loi. Les dits comptes annuels seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social.

b) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se verra soumettre les rapports annuels des Administrateurs et commissaire(s) et, en cas d'accord, approuvera les dits comptes annuels lesquels seront alors déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

**Art. 21. Décharge.** Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaire(s) conformément à la Loi.

#### **Art. 22. Attribution des bénéfices.**

a) L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

b) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.

c) L'attribution du solde du bénéfice sera déterminé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sur proposition du Conseil d'Administration et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserve et des provisions.

d) Le Conseil d'Administration peut décider de la mise en distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué.

### **Titre VI. - Dissolution et Liquidation**

#### **Art. 23. Dissolution.**

a) L'Assemblée Générale des Actionnaires peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société sur proposition faite par le Conseil conformément à la Loi.

b) Après avoir décidé la dissolution, l'Assemblée Générale des Actionnaires déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.

c) De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 24. Général.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

a) Le premier exercice social commence à la date de signature des présentes et se terminera le 31 décembre 2009.

b) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le dernier jeudi du mois de juin à 15.00 heures en 2010.

108332

*Souscription et libération*

La Société ayant été ainsi constituée, la comparante précitée a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

WINHOPE FINANCE LIMITED, précitée .....	32 Actions
Total: .....	32 Actions

Chaque action est libérée entièrement de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

*Déclaration*

Le notaire instrumentale déclare avoir constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 ont été observées et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

*Assemblée générale extraordinaire*

A l'instant, la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en Assemblée Générale des Actionnaires et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs:

- Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe (Iles Maurice) avec adresse professionnelle au L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, président;

- Monsieur Stéphane Lataste, avocat à la cour, né le 14 janvier 1965 à Laval, France, avec adresse professionnelle L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe;

- Monsieur André Lutgen, avocat à la Cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, avec adresse professionnelle L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

2. Le nombre de commissaires est fixé à un.

3. Est appelée à la fonction de commissaire:

L'Alliance Révision SARL, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.498, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, Avenue Pasteur.

4. Les mandats de l'Administrateur et du commissaire ci-avant nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015 ou à l'issue de la séance ajournée d'une telle assemblée.

5. Le Siège Social de la Société est établi à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Le notaire soussigné constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Fradcourt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2009, LAC/2009/45420. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009139986/523.

(090169556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

**Integrated Media Industries - Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 74.312.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour *INTEGRATED MEDIA INDUSTRIES-LUXEMBOURG S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009139888/16.

(090168632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**GT Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 89.793.

---

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on November 2<sup>nd</sup>, 2009 it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr. Jörgen LENZ, Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting.

2 To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 2 novembre 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Jörgen LENZ, Peter ENGELBERG et Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2009139926/19.

(090168871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Solinvest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 109.584.

---

Les comptes annuels au 31.03.2007 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour *SOLINVEST INTERNATIONAL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009139887/16.

(090168636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Barclays Euro Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.581.

---

Les comptes annuels au 31 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009139882/10.

(090168724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**NATIXIS Alternative Investments International S.A., Société Anonyme,  
(anc. Icmos (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 94.282.

—  
RECTIFICATIF

Objet: rectification de la Mention déposée le 31/05/2007 sous la référence L070067829.04 dans laquelle l'adresse du siège social était erronée.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009139878/14.

(090168745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Barpartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.711.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009139791/14.

(090168566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Schreinerei Cornely Rainer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9906 Troisvierges, 2, rue de Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 91.669.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009139790/14.

(090168567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Garage Simon du Nord S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9689 Tarchamps, 64, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.360.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
CENTRE KENNEDY  
53, avenue J.F. Kennedy  
L-9053 ETTTELBRUCK  
Signature

Référence de publication: 2009139789/14.

(090168569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Illuminare G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 92.382.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
CENTRE KENNEDY  
53, avenue J.F. Kennedy  
L-9053 ETTTELBRUCK  
Signature

Référence de publication: 2009139788/14.

(090168570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Solidus GP SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.512.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOLIDUS GP S.A.*  
United International Management S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009139712/12.

(090168709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Ghumte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 198A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.364.

---

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/11/09.

Signature.

Référence de publication: 2009139715/10.

(090168522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Société de Restauration 4, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 503.225,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.254.

---

EXTRAIT

Monsieur Christophe El Gammal, gérant C de la Société a changé son adresse privée. Désormais, il réside au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

108336

Christophe El Gammal  
Gérant C

Référence de publication: 2009139714/14.

(090168870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Société de Restauration 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.158.

—  
EXTRAIT

Monsieur Christophe El Gammal, gérant C de la Société a changé son adresse privée. Désormais, il réside au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe El Gammal  
Gérant C

Référence de publication: 2009139713/14.

(090168869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**AMICI SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 53.495.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour AMICI S.A.  
Société anonyme holding  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009139459/16.

(090168502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**ProLogis Netherlands XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.457.

—  
Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société  
ProLogis Directorship S.à r.l.  
Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009139083/17.

(090167760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---